

CANADA

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT L'ACTION DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ESPACE

Le Canada propose

- qu'un Comité spécial sur l'espace de la Conférence du désarmement soit créé, ayant pour mandat de négocier une convention sur la non-militarisation de cet espace.

GENERALITES

- Il existe un certain nombre d'accords internationaux limités portant sur l'espace, dont le plus notable est le "Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes". Ce traité est couramment appelé "Traité sur l'espace extra-atmosphérique".
- Aux termes de l'article IV de ce traité, les Etats parties au traité "s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive ... et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique".
- Il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord multilatéral interdisant de placer dans l'espace des armes autres que les armes de destruction massive.
- La communauté internationale se doit donc d'aborder ce problème et de le faire sur une base multilatérale, notamment en raison du nombre croissant d'Etats ayant la capacité ou la quasi-capacité de mettre des objets sur orbite.

- Nous reconnaissons le fait qu'il n'y a pas aujourd'hui de course aux armements dans l'espace. Nous acceptons les utilisations militaires actuelles de cet espace pour la surveillance, la collecte de renseignements et les communications. Notre but essentiel est la non-militarisation de l'espace, c'est-à-dire l'interdiction d'y placer des armes proprement dites.

- Il existe déjà de nombreuses notions utiles se rapportant à la vérification d'un tel traité; l'on notera en particulier les travaux effectués par les précédents Comités spéciaux sur l'espace de la Conférence du désarmement. Nous serions heureux que ces notions de base soient réexaminées rapidement et de manière objective.

- Le Canada a demandé la création d'un Comité spécial de la Conférence du désarmement avec le mandat susmentionné. Nous reconnaissons que les opinions restent variées sur la portée éventuelle d'un tel traité. Comme mesure provisoire avant une négociation complète, nous sommes partisans de la nomination d'un coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement doté des pouvoirs nécessaires pour explorer la perspective de la création rapide d'un comité spécial ayant un mandat de négociation.
